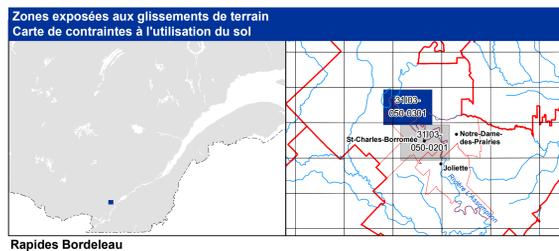
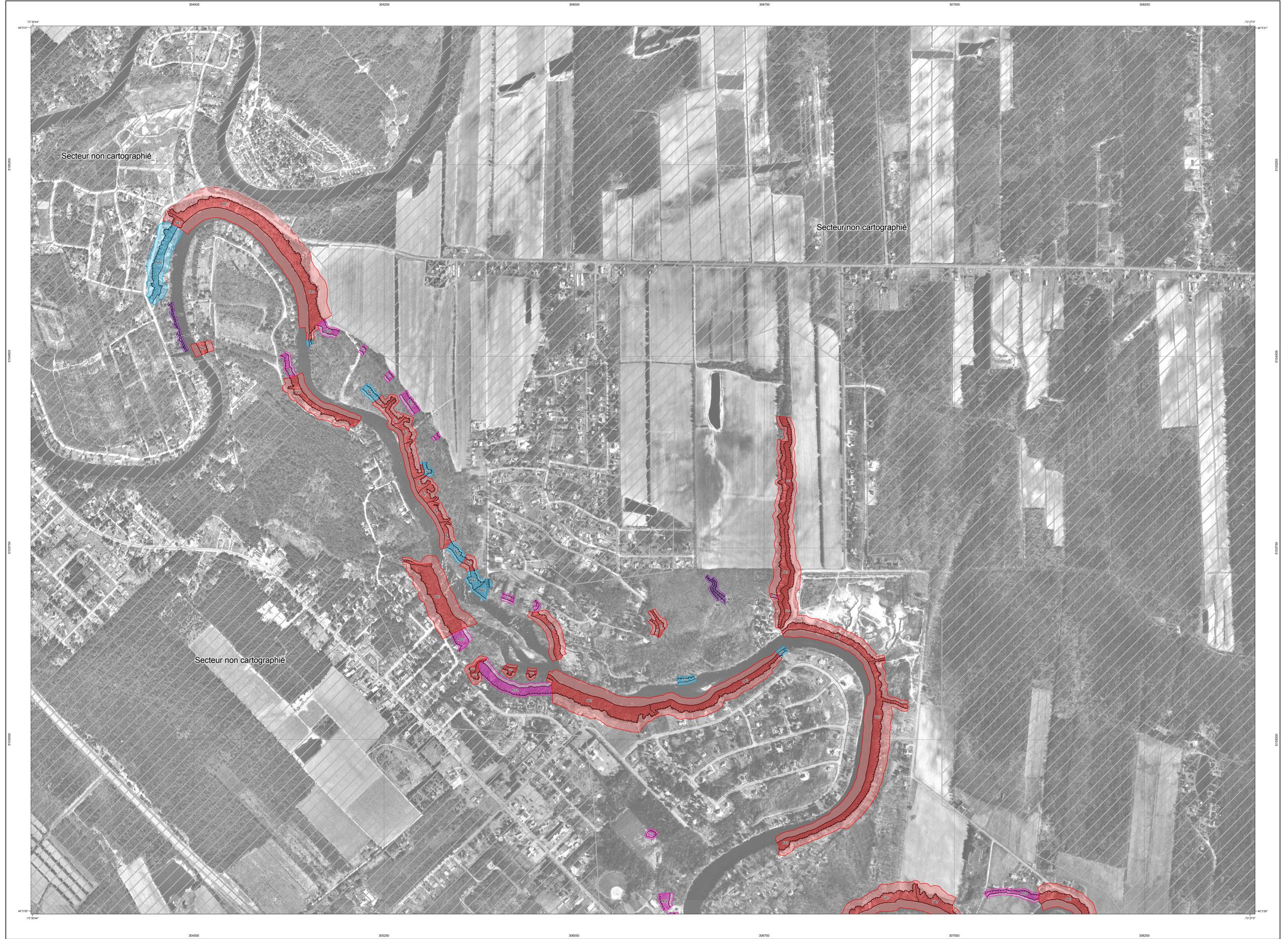


Rapides Bordeleau



Zones de contraintes relatives aux glissements faiblement ou non rétrogressifs

NA1	Zone composée de sols à prédominance argileuse, avec ou sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements d'origine naturelle ou anthropique.
NA2	Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique.
NS1	Zone composée de sols à prédominance sableuse, avec érosion, susceptible d'être affectée par des glissements d'origine naturelle ou anthropique.
NS2	Zone composée de sols à prédominance sableuse, sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements d'origine naturelle ou anthropique.
NH	Zone composée de sols hétérogènes, avec ou sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements d'origine naturelle ou anthropique.

— Sommet du talus
— Base du talus
Note: Les zones forcées correspondent aux talus tandis que les zones claires représentent les bandes de protection à la base et au sommet des talus.

Zones de contraintes relatives aux glissements fortement rétrogressifs

RA1 _{Sommet}	Zone composée de sols à prédominance argileuse, située au sommet des talus, pouvant être emportée par un glissement de grande étendue.
RA1 _{Base}	Zone située à la base des talus pouvant être affectée par l'étalement de débris provenant des zones RA1 _{Sommet} .
RA1-NA2	Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique, pouvant être affectée par un glissement de grande étendue.
RA2	Zone composée de sols à prédominance argileuse, pouvant hypothétiquement être affectée par des glissements de grande étendue.

Avis à l'utilisateur

Cette carte a pour but de localiser les parties de territoire où doivent s'appliquer les normes relatives aux glissements de terrain prescrites par le gouvernement du Québec. La carte est accompagnée d'un guide qui explique son utilisation ainsi que l'application du cadre normatif selon chacune des zones.

Les zones ont été définies en fonction des conditions existantes lors de la cartographie, et leur degré de précision est tributaire de celui des données de base et de l'échelle utilisées. Quant au cadre normatif, il a été élaboré principalement en fonction du type de glissement appréhendé et de l'intervention ou de l'utilisation prescrite.

Le fait qu'un site soit situé à l'intérieur d'une zone ne signifie pas qu'un glissement de terrain surviendra inévitablement sur ce site, mais cela indique plutôt qu'il présente un ensemble de caractéristiques le prédisposant à divers degrés à un tel événement. Réciproquement, un site localisé à l'extérieur des limites des zones n'indique pas nécessairement qu'il ne sera jamais touché par un glissement de terrain, mais plutôt que la probabilité de l'être est extrêmement faible.

Métadonnées

Surface de référence géodésique :	Ellipsoïde GRS80
Système de référence géodésique :	NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84
Projection cartographique :	Mercator transverse modifiée (MTM), zone 69 2
Longitude d'origine (méridien central) :	73° 37' ouest
Latitude d'origine (équateur) :	0°
Coordonnées d'origine :	X : 304 800 mètres; Y : 0 mètre
Facteur d'échelle :	0,9999

(1 cm sur la carte équivaut à 5000 cm sur le terrain, soit 50 mètres)

1:5000

Sources

Relevés géotechniques de terrain :	Ministère des Transports du Québec	2005 - 2006
Hypermétrie de référence par relevé LIDAR aéroporté :	Ministère des Transports du Québec	16 novembre 2004
Orthophotographies aériennes à l'échelle de 1:40 000 (G98B04036 et G98B04032) :	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec	28 avril 1998 et 10 mai 2001

Crédit
Réalisation : Service de la géotechnique et de la géologie
Direction du laboratoire des chaussées
Ministère des Transports du Québec
Version 1.0 (Mars 2007)
© Gouvernement du Québec
Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 1^{er} trimestre 2007